



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU



TERRITOIRES DE PROJET



APVF
PETITES VILLES
DE FRANCE



INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES



VILLES
de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Communiqué de presse
22 février 2023

Consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique : Les associations se mobilisent pour préserver le service public du recyclage et du traitement des déchets

À la suite de la deuxième réunion, le 14 février, de la concertation nationale sur la consigne lancée par Bérangère Couillard, Intercommunalités de France, l'ANPP, l'AMF, Amorce, l'APVF, le Cercle National du Recyclage, France urbaine et Villes de France lancent un groupe de travail inter-associatif afin de travailler sur des propositions communes et faire front uni contre une initiative qui n'aurait d'autre résultat que de mettre en péril le service public de gestion des déchets en France.

Dans la continuité des échanges menés entre associations en 2019 dans le cadre de la loi AGEC, les huit associations souhaitent porter une contribution et une parole communes. Elles estiment que :

- L'introduction d'une consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique **complexifierait les habitudes de tri pour les citoyens**, alors même que depuis le 1^{er} janvier 2023, le geste de tri unique pour l'ensemble des emballages en plastique a été généralisé à la France entière (extension des consignes de tri),
- Elle **menacerait l'équilibre financier du service public de la gestion des déchets**, alors que les collectivités ont porté de **lourds investissements** pour mener à bien l'extension du geste de tri, notamment pour adapter les centres de tri,
- Elle représenterait ainsi **une double peine pour les contribuables redevables** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, amenés à devoir se rendre en grande surface ou autre point de collecte pour recycler leurs bouteilles en plastique,
- La **réduction de la production de déchets à la source et le développement du réemploi** sont des objectifs partagés face aux enjeux tant environnementaux que de santé, et la consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique n'est en effet pas la solution.
- La consigne pour recyclage des bouteilles en plastique **aggraverait les distorsions de concurrence entre la grande distribution et les commerces de proximité** qui ne bénéficieront pas des automates de consignation, en contradiction avec toutes les politiques de soutien aux centres-villes menées ces dernières années.
- Elle **serait contradictoire avec la généralisation à la France entière, depuis le 1^{er} janvier 2023, du geste de tri unique pour l'ensemble des emballages**, et contribuerait indirectement à encourager la consommation des bouteilles en plastique.

Ce groupe de travail inter-associatif se réunira régulièrement en parallèle de la concertation, prévue jusqu'à fin juin.

Contacts presse :

Intercommunalités de France : Yoann Jacquet – y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88

AMF : Marie-Hélène Galin – marie-helene.galin@amf.asso.fr – 01 44 18 13 61

Amorce : Valentin Blanc – vblanc@amorce.asso.fr

ANPP : Michael Restier – m.restier@anpp.fr – 06 88 07 87 43

APVF : Marie Coulet – mcoulet@apvf.asso.fr

CNR : Delphine Gourlet – dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr

France urbaine : Benoit Cormier – b.cormier@franceurbaine.org – 06 40 86 45 38

Villes de France : Céline Juteau – celine.juteau@villesdefrance.fr – 06 58 58 06 54